Compte-rendu du diner-débat avec Pierre-Victor Tournier

Pour son 2ème diner-débat organisé le 24 novembre 2017, l’association les Anciens du Genepi a invité Pierre-Victor Tournier, docteur en démographie, directeur de recherche retraité du CNRS. Ancien président de l’association française de criminologie, Pierre-Victor Tournier a présenté et mis en perspective les grands axes des travaux qu’il a conduits depuis près de 40 ans et qui ont fait de lui un spécialiste reconnu de la démographie pénale.

Tout en rappelant que la création en 1830 du compte général de la statistique criminelle constituait l’une des premières étapes de la statistique publique en France, M.Tournier a présenté l’évolution et l’actualité des outils de connaissance dans ce domaine en faisant état des difficultés à pouvoir disposer d’un système informatique permettant de recueillir une information précise sur les placements sous écrou et levées d’écrou.

Nonobstant ces difficultés techniques, les travaux qu’il a menés depuis 1979 auprès de la direction de l’administration pénitentiaire jusqu’à sa récente retraite apportent d’utiles éléments d’état des lieux et des clefs de compréhension de la population pénale et de ses évolutions. A partir des données recueillies auprès du ministère de la justice, Pierre-Victor Tournier continue à produire mensuellement des données statistiques à ce sujet dans le cadre d’une lettre électronique intitulée « Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté » (OPALE).

Ainsi, au 1er novembre 2017, environ 80000 personnes étaient sous écrou en France (y compris dans les outre-mer). Parmi celles-ci, la population détenue s’élevait à environ 69300 (dont 29% en détention provisoire et 1700 condamnés en semi-liberté) non loin du record absolu d’avril 2017 (plus de 70000 détenus). Cela signifie qu’environ 10700 personnes condamnées sous écrou n’étaient pas détenues : 95% d’entre elles relevaient d’un placement sous surveillance électronique, mesure instaurée au début des années 2000 ; 5% soit environ 350 personnes étaient concernées par un régime de chantier extérieur sans hébergement.

Si l’on s’attache aux flux d’entrée sous écrou, l’année 2016 a été caractérisée par 96400 placements sous écrou à comparer avec le record historique de 100000 placements sous écrou en 1980 (signifiant alors 100000 placements en détention). Ces données issues des études statistiques de monsieur Tournier invalident les observations souvent formulées s’agissant de l’évolution des incarcérations depuis les années 1980 : sur la période la plus récente, entre 2000 et 2013, les entrées en détention ont ainsi diminué d’environ 20%. Par contre, il est constaté une augmentation continue et très significative de la durée moyenne de détention : 4,6 mois en 1980, 8,7 mois au début des années 2000, environ 12 mois en 2013.

Selon P.V.Tournier, ces données témoignent que l’on n’incarcère pas de plus en plus, mais ce qui pose question c’est d’une part la très forte augmentation de la durée de détention (+40% en 15 ans) et d’autre part la surpopulation carcérale.

Cette surpopulation carcérale (nombre de détenus en surnombre) est évaluée à 14340 au 1er novembre 2017 étant précisé que parmi les 59151 places opérationnelles, 4184 sont inoccupées (dont 3473 en établissements pour peine) pour diverses raisons (fonctionnement des établissements, gestion interne, capacité supérieure aux besoins…). Parmi ces détenus en surnombre, 1473 dorment sur un matelas à même le sol.

A partir de ces chiffres clefs, une discussion s’est engagée sur les principaux points suivants :

-l’impact de cette surpopulation sur les conditions de vie et le respect de la dignité des personnes incarcérées. Ainsi, selon le conseil de l’Europe, la superficie des cellules rapportée au nombre de détenus et le temps passé en leur sein constituent des facteurs importants pour le respect de la dignité des détenus ;

-la façon de réduire cette surpopulation (Le programme de construction de 15000 nouvelles places de prison proposé par le Gouvernement peut-il contribuer à réduire la surpopulation carcérale et à quelles conditions ? Convient-il d’instaurer un numerus clausus pour les nouveaux établissements comme le recommande la commission du livre blanc sur l’immobilier pénitentiaire ? Convient-il à l’instar de 1981 de promouvoir une loi d’amnistie pour les courtes peines ?),

-Comment faire du temps de l’incarcération un temps utile pour préparer la réinsertion ? A cet égard, la reprise par l’actuel directeur de l’administration pénitentiaire, lors d’une récente audition à l’Assemble nationale, de la préconisation de la commission susmentionnée visant à proposer aux détenus 5 heures d’activité par jour hors de leur cellule (sports, cours, travail…) paraît constituer une perspective intéressante.

-A partir des dispositions de la loi Taubira du 15 août 2014 relative à l’individualisation des peines et renforçant l’efficacité des sanctions pénales, Pierre-Victor Tournier recommande l’application d’un triptyque en terme de sanctions pénales : l’amende, la contrainte pénale appliquée dans la communauté (bien qu’en augmentation, le nombre mensuel moyen de contraintes pénales prononcées n’est que de 145 en 2017) et l’emprisonnement ferme.

La contrainte pénale permet au condamné d'éviter la prison, celui-ci restant soumis à plusieurs obligations visant à sa réinsertion. Hormis ces obligations de suivi (notamment de la part d’un travailleur social), le condamné peut également être soumis à une ou plusieurs mesures supplémentaires (obligations imposées lors d'un [sursis avec mise à l'épreuve](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1531), exécution d’un [travail d'intérêt général](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1407) ou injonction de soins).

-Dans le cadre de la promotion des alternatives à la prison pour les petits délits, l’annonce de la création par le président de la République d’une agence pour encadrer le travail d’intérêt général (TIG) pourrait permettre d’appuyer le développement des TIG (exécutés auprès de collectivités, d’établissements publics, de services de l’Etat, d’hôpitaux, d’associations) qui ne représentent actuellement que 7% des peines prononcées ;

-Le chantier en cours lancé par la Garde des sceaux et confié à Bruno Cotte sur le sens et l’efficacité de la peine pourrait offrir des perspectives intéressantes (réflexion sur des peines adaptées à chaque délit, effectivement exécutées et axées sur la (ré)intégration dans la société de la personne condamnée pour éviter la récidive) ;

-En conclusion, notre invité a insisté sur l’importance de mettre effectivement en place l’Observatoire de la récidive annoncé en 2013 qui permettrait en particulier d’étudier de façon comparée le parcours et le taux de récidive de plusieurs cohortes de personnes (par exemple, sortants de prison non suivis en détention ; sortants de prison ayant fait l’objet de mesures de préparation à la sortie ; personnes ayant fait l’objet d’un sursis avec mise à l’épreuve ; condamnés à un TIG).

Pierre-Victor Tournier, dont la rigueur des analyses et la permanence de l’engagement ont été appréciés, a proposé à ceux qui souhaitent en savoir plus et être informés, de les rendre destinataires de sa lettre électronique.

Eric Lenoir